



EDF / CNPE DU BLAYAIS PROTOCOLE DE SÉCURITÉ

Annexe 2 de la consigne de sécurité D5150COLOG0039.02

RUBRIQUES A RENSEIGNER EN FONCTION DE LA CATEGORIE DE TRANSPORT		
Type de transport		Rubriques à renseigner
1	« messagerie »	A - B - K - L
2	« ponctuel ou répétitif »	A - B - C - H - I - J - K - L
3	« non identifié »	A - B - J - K - L (CHAUFFEUR)

A- CE PROTOCOLE EST ETABLI ENTRE :		B- LIEU DE LIVRAISON OU ENLEVEMENT
Entreprise Utilisatrice : EDF - CNPE du BLAYAIS : BP 27 33820 BRAUD ET SAINT LOUIS	Entreprise de transport : Ets Garandeau Frères Champblanc – 16370 Cherves- Richemont Tel : 0545832411	Chargement à la carrière d'Aussac-Vadalle Livraison à CNPE du Blayais (33)
C- DECLARATION DE LA SOUS-TRAITANCE:		
Dans ce cas, il appartient au responsable de l'entreprise de transport de déclarer ses sous-traitants afin que le CNPE établisse un protocole de sécurité avec eux.		
Identification des sous-traitants		
Nom de l'entreprise :TRANSCO (filiale GARANDEAU)	Coordonnées (adresse, téléphone, ...) Champblanc – 16370 Cherves-Richemont Tel : 0545832411.....	
D- CONSIGNES DE CIRCULATION:		
Lors des formalités d'accès, un agent de l'accueil ou du Poste d'Accès Principal (PAP) remet au chauffeur : <ul style="list-style-type: none">- l'ensemble des consignes en cas d'alerte, accident ou incendie.- les indications sur le trajet et le lieu de livraison ou de prise en charge (plan du site présentant le trajet et les points de regroupement).		
E- CONSIGNES en cas d'accident, pollution ou d'incendie:		
Quelque soit la nature de l'incident ou de l'accident, un seul numéro est à composer depuis un poste fixe du CNPE :  18		
F- CONDUITE A TENIR en cas d'alerte :		
En cas d'alerte (alarme sonore), EVACUER le local et vous rendre au point de regroupement incendie ou au local de regroupement qui vous sera indiqué par un agent vous accueillant. RESPECTER les consignes données par votre interlocuteur local.		
G- CONSIGNES DE SECURITE :		
<ul style="list-style-type: none">• Porter les Equipements de Protection Individuelle adaptés aux risques (a minima gants et chaussures de sécurité).• Respecter les consignes de sécurité et les balisages en place pour limiter l'exposition aux risques, notamment :<ul style="list-style-type: none">- ne pas pénétrer dans la zone de manœuvre des engins de manutention,- ne pas passer sous les charges,- respecter la signalisation routière du site (vitesse limitée à 30 km/h, port de la ceinture de sécurité),- respecter les zones de stationnement interdit,- laisser les clefs sur le véhicule afin de permettre son évacuation en cas d'incident.• Etre vigilant aux mouvements des engins de manutention et du pont roulant.• Respecter les consignes fournies par l'agent vous accueillant sur votre lieu de livraison, notamment dans le cadre de la coordination sécurité des différentes activités en cours (ex : plusieurs livreurs présents, manutention en cours, interdiction d'accès).		
Attention : les opérations de chargement/déchargement sont réalisées en présence du représentant du métier concerné ...		



EDF / CNPE DU BLAYAIS PROTOCOLE DE SÉCURITÉ

Annexe 2 de la consigne de sécurité D5150COLOG0039.02

H- MATERIELS ET ENGIN UTILISES POUR L'OPERATION:

Opération : Chargement Déchargement
Moyen(s) : Pont roulant Chariot élévateur Hayon Transpalette
 Autres :
Utilisateur : CNPE Transporteur

Utiliser des moyens de manutention mécanisés uniquement si vous êtes autorisés et formés à la manipulation de ceux-ci (l'emploi de ces moyens génèrent des risques de chutes d'objets et de heurts avec du personnel ou du matériel environnant).

I- VEHICULES:

Caractéristique : Véhiculé léger Poids lourd semi-remorque Autre :
Aménagement : Plateau Carrossé Bâché Benne Citerne
 Autre :
Equipement : Appareil de levage et/ou de manutention (grue, hayon) Groupe frigorifique
 Autre :

J- MARCHANDISE OBJET DE CETTE OPERATION:

Désignation de la marchandise : Matériaux de carrière.....
 Denrées périssables Matières radioactives Déchets Déchets industriels spéciaux
 Marchandises générales Matières dangereuses, n° code ONU :
Conditionnement de la marchandise : Conteneur Vrac Citerne Palette
 Colis non palettisé Autre :
D'autres produits présents dans le véhicule présentent-ils un risque lors de l'opération : Oui Non
Si oui, quelles sont les consignes particulières associées :

K- RISQUES PARTICULIERS LORS DE L'OPERATION:

- Pour les matières dangereuses : la présence d'un représentant du CNPE est obligatoire pour effectuer les opérations de livraison ou d'enlèvement. De plus, le chauffeur possède dans son véhicule les protections individuelles requises sur la consigne de sécurité pour le transport de ce produit.
- Pour les matières radioactives : l'autorisation de chargement ou déchargement est donnée par la cellule transport ou un représentant du Service donneur d'ordre.
- Pour les autres risques identifiés : veuillez indiquer ci-dessous la nature et les mesures de prévention :

Phase d'activité dangereuse	Nature du risque	Mesures de prévention à appliquer et responsabilité de leurs mises en oeuvre
Bennage.....	Renversement.....	Stabilité et planéité de la zone de déchargement.....
.....
.....	Arc électrique/ Electrocution.....	Absence de ligne électrique à proximité de la zone de déchargement.....
.....
.....

L- VALIDATION DU PROTOCOLE:

- Pour les transports de type 2 : le responsable de l'entreprise de transport remet une copie à tous les chauffeurs susceptibles de réaliser des opérations de chargement et de déchargement sur le CNPE. Après avoir pris connaissance du protocole de sécurité, le chauffeur renseigne et signe la case « chauffeur ». Il présentera ce document au poste d'accès principal (PAP). Ce protocole est applicable à compter de la date de validation par le CNPE et est à actualiser en cas de modification significative de l'un des éléments constitutifs.
Le CNPE ne prendra pas en charge les temps d'attente liés à l'oubli de ce document.
- Par la signature de ce protocole, le représentant de l'entreprise de transport et/ou le chauffeur attestent avoir pris connaissance des consignes fournies ci-dessus et s'engagent à les respecter.

Pour le CNPE du BLAYAIS	Responsable de l'Entreprise GARANDEAU FRERES	Chauffeur ayant pris connaissance du Protocole
Nom :	Nom : Stéphane Le Drian	Nom :
Service :	Siège Social : Champlanc	Date :
Date :	16370, CHERVES-RICHEMONT	Signature :
Signature :	Siret : 775 563 273 00017 APE : 4673A Tél : 05.45.83.24.11	

